

CPR/CPS – 231027

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Rencontre conjointe des COMITÉ DES PROGRAMMES DU 1^{ER} CYCLE / COMITÉ DES
PROGRAMMES DES CYCLES SUPÉRIEURS

Réunion du 27 octobre 2023

14 h 30

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Francis Bourgoïn
Olivier Clarisse
Sylvie Doiron, auditrice
Pierre Philippe Ferguson
Jeanne Godin
Thomas Hodd
Dibi Jean Baptiste Koffi

Lauriane Laforge
Monique Levesque
Sylvie Morin
Gérard Poitras
Gilles Roy, président
Simon Thériault
Stéphanie Wheaton, secrétaire

Alex Brownstein
Yahia Djaoued
Benoit Doyon-Gosselin
Sophie Drouin-Rousseau
Lambert Giner

Lauriane Laforge
Francis LeBlanc
Pier Jr Morin
Pascale Rioux-Doucet
Philippe Volpé

PERSONNES EXCUSÉES :

Guillaume Fortin
Alain Lavoie
Michel T. Léger

Justin-Cédric Maalouf
Xavier Robichaud
Jean-François Thibault

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 14 h 32.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR/CPS231027

Philippe Volpé, appuyé d'Olivier Clarisse, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT DU CPR ET DU CPS

Le président rappelle aux membres que la version révisée des statuts et règlements de l'Université de Moncton, recommandée par le Sénat académique à sa rencontre du 11 mai 2023 et puis adoptée au Conseil de l'Université du 23 septembre 2023, est désormais disponible sur le site web de l'Université, ainsi que dans Dilitrust, à titre de référence.

Le président repasse les nouvelles attributions de chacun des comités. Il souligne un changement à venir aux articles 40.02 et 40.03, pour s'assurer que la création et la modification des programmes de diplômes redeviennent des attributions du Sénat académique, et non du CPR ou du CPS.

Il confirme que Jean-François Thibault, Doyen de la Faculté des arts et des Sciences sociales, agira à titre de vice-président du CPR. Francis LeBlanc, Vice-recteur adjoint à la recherche et Doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, sera vice-président du CPS.

5. ÉTAT DES DOSSIERS REÇUS PAR LE CPR AVANT LA RÉFORME ET PLAN DE SUIVI (Info 23-24)

Le président présente le tableau des dossiers non-résolus par le CPR, en date du mois d'août 2023. À la lumière de la réforme des sous-comités du Sénat, certains des dossiers initialement traités par le CPR n'y retourneront plus, en raison des changements d'attributions. Sur les 12 dossiers en traitement, 2 dossiers retourneraient normalement au CPS, et 2 au CDR.

SUIVIS : Registrariat

6. RÉPERTOIRE DES COURS (doc. 6 23-24)

La Registrataire soulève le fait que, dans le cadre de la réforme des sous-comités du Sénat, certains changements impactent la publication du Répertoire.

Notamment, dans les attributions du CPR, on précise que, « [e]n ce qui concerne les procédures de publication du Répertoire de l'Université, le Comité des programmes de

premier cycle soumet des recommandations au **Registrariat**. »¹ Ainsi, la responsabilité de publier le Répertoire est désormais transférée du Secrétariat général au Registrariat.

De plus, il est proposé de « [f]aire publier le Répertoire **deux fois par année** afin que la publication des informations sur les conditions d'admission et les descriptions des programmes soit mieux alignée avec le cycle de recrutement et la période d'inscription. Ceci permettra également au Registrariat de répartir son travail sur l'année. »²

La Registraire propose deux dates de publication du Répertoire : le 1^{er} février, pour les dossiers finalisés par les instances avant la fin décembre, et le 1^{er} juillet, pour les dossiers finalisés par les instances entre janvier et juin, selon une logique de publication détaillée dans un tableau joint.

Le dossier sera discuté à une prochaine rencontre.

SUIVIS : Registrariat

7. COURS SURANNÉS 2023-2024 (doc. 7 23-24)

La Registraire explique que, selon la *Politique sur la désactivation, création et abolition de cours*, les cours surannés seront désormais indiqués comme « inactifs » au Répertoire, s'ils n'ont pas été offerts depuis plus de 4 ans.

Conformément à cette version révisée de la *Politique*, le Registrariat a signalé les cours surannés aux unités en août 2023, pour qu'elles en prennent connaissance. Les cours qui ne seront pas mis à l'horaire en vue de l'année 2024-2025 seront identifiés comme « inactifs » lors de la prochaine publication du Répertoire, en février 2024.

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PROCHAINE RÉUNION CONJOINTE : 15 décembre 2023

10. CLÔTURE à 15 h 23.

¹ *Projet de réforme des sous-comités du SAC*, 11 mai 2023, p. 30.

² *Projet de réforme des sous-comités du SAC*, 11 mai 2023, p. 20.